

PHOTOS de la solution alternative
le bassin de rétention, par GOOGLE datant probablement de printemps 2016



plans validés !! malgré 2012/DDT/847 page19, 8.2.3. , déni de l'obligation L / l = minimum 6
selon porter à connaissance oct. 2012 page 3 : c'est dans une gravière ! nom ouvrage : BRS CA1 37A, BHD CA1 0000-1 (le final),
déplacé par rapport au bassin qui était prévu initialement Enq. pub 2011, COSEA avait promis de ne pas le déplacer !
Et puis, il devait y avoir le bassin provisoire, BHP CA 0000 non conforme aussi, qui ne s'est jamais fait

TRACE SOLUTION ALTERNATIVE N° 1



passage de la buse sous voie coté bassin rétention, sans siphon notable
En passant **sous la route** : la hauteur siphon semble être de 3,5 m



passage possible de buse sous voie (fonçage)-coté base SNCF- pour éviter siphon. bassin rétention=mare aux canards ! illégale !



[laisse béton \(article NR 20/3/2014 \), pdf](#)



photo 14/10/2014- non conformes : position, forme, trop creusé (nappe !) et bassin provisoire pas fait [non conformités assumées par DDT](#)

Le bassin de rétention COSEA le 26/12/2013, la buse d'arrivée **ne se met pas dans un angle ! , et la sortie non plus !**



manif du 17 /6 /2013 au matin, (un maire, un ancien maire..
.képis de Descartes au fond sous le pont.., photo [NR](#) X. R. B.

L' **illégalité** était dans les plans validés par la DDT !!



confection, pose banderole avril 2013



banderole, bord de la N 10, maintenant RD 910 , face au restaurant la Caravane



la ferme, la hardrais à conserver dans son intégralité et sa viabilité



Un beau domaine, 42 ha à condition, en 2013 par COSEA + services de l'Etat,
de ne pas y envoyer des eaux SNCF/LGV dans l'étang D1075 (2,5 ha)
et par projet GSM 2021, d'assécher 13 ha de terres Marchaiseau dont étang D645 (2,3 ha)
début chantier bassin rétention en avril 2013



début chantier, qui avait débordé parcelle à droite. 1ère plainte.



les buses de diam. int. 1,6 m, jusqu'à 2 m à la collerette. On n'a jamais pu obtenir le profil en long des buses de ce bassin à notre étang, ces buses devant être sous 80 cm de terre. la buse de diam 2 m (ext) serait arrivée au bond de l'étang !!

Bassin (sur une [gravière p3](#))  [plein mars 2014](#) !

s'était vidé tout seul début mai 2014,
sans avoir eu besoin de le vidanger.

[SH 37](#) a trouvé, début avril 2014, des [tritons palmés](#) aux bords des étangs. **Affaire terminée !**

Des [hirondelles des rivages](#) ont peuplé le bassin de rétention final BHD CA10000-1 panneaux :

[hirondelle 6](#) , [hirondelle 7](#)

merci à la [L.P.O.37](#) pour sa vigilance et son action.

[photo1 25janv.2015](#)

[trouvé anodonte dans l'étang D 1075 le 25/2/ 2015](#)

[photo du 29 juillet 2015](#) **La nature reprend le dessus !**



12/4/2014 **Bassin avec le groupe moteur-pompe amené par COSEA , et qui était destiné à vidanger dans notre étang D 1075 (essai raté le 11 avril !)** le maire **M.M. Jouzeau**.est intervenu pour faire cesser la vidange car le pont RD109 était noyé.

M. M. Jouzeau ET son **CM** se sont toujours opposés à ce projet COSEA

Visite du s.p. le 1/8/2013 – [photo M E. Aïchoun-M M. Jouzeau](#)

Mes vidéos : [26 nov. 2013](#) bassin non conforme, projet COSEA / LISEA, [28/6/2013](#) traverses à la créosote entre étangs
[survol ULM](#) La Celle 12 mai 2015

.... et c'est à partir de là que VINCI (ou COSEA/ LISEA) l' a mise TRES PROFONDE cette buse par les travaux qu'ils ont dû effectuer

La solution alternative en marche

Les eaux du bassin de rétention sont canalisées par une buse , diam. Intérieur 50cm, et sont évacuées , vers la Creuse, via le fossé SNCF
[Les photos de ce fossé](#) (pdf) des liens sont morts



juillet 2014

tout début solution alternative [plan](#), [fossé SNCF nouvelle emprise](#)

pose buse (diam. int. 50 cm) par fonçage sous 2ème voie vers Nouâtre



photo du 3 oct. 2015

pluie le 1 er jour = 5oct. et [pont inondé](#) ..

chantiers (décharge, bassin, nouvelle emprise) - étalés sur env. 5 mois



Ce pylône est une cerise sur un gâteau ? , pas vraiment ! selon le sous - préfet M E. A., c'était un simple dépôt. D'après le [contrat de vente 1977](#) pour y faire une décharge ! Noté aussi dans le [C.R. réunion générale 17/6/2013](#), sur le [PLU - 20 dec. 2021 - Agricole !!](#)

MAIS EN janvier 2013, il y avait des énormes tas de traverses SNCF usagées en bois



décharge le 15/1/2013



le 10/1/2013



le 5/4/2013



le 5/4/2013

Photos J Cl Mercier qui ont servi pour égayer les art. [NR 1](#) (12/2/2013) et [NR 2](#) (4/6/2013) [tous les art.](#) sur affaire COSEA / Mercier



C'est bien une décharge, le juge qui a prononcé [expropriation irrecevable](#), a vu **une décharge** ! , la [NR aussi le 4/6/2013](#)
et si COSEA n'a pas fait la solution alternative de son plein gré, c'est justement qu'ils avaient pressenti
" un fonçage **délicat** " (sur le [C.R.](#)) de passer une buse à travers cette décharge

et le PLU de cette décharge est, le 20 / 12 /2021 ? [AGRICOLE](#)



t

C'est pourquoi, au mépris de la loi ou, l'arrêté inter préfets 37-86, [2012/DDT/847](#), page 19,
point **9- interdit de déverser (des eaux provenant des voies LGV SNCF) dans un plan d'eau**
aidé par les services des l'Etat qui n'ont pas appliqué les prescriptions, (comme au 8.2.3. pour le bassin de rétention $L / l > 6$),

COSEA a préféré nous faire exproprier pour faire plus court, afin d'envoyer les eaux dans l'étang D 1075, pour moins cher !



Décharge SNCF éventrée, fin 2015, photo qui n'avait pas eu le bonheur de figurer dans un journal !



tranchée de profondeur de
l'ordre de 5 m

Alors c'est un dépôt ou une
décharge ?
photos de travaux jusqu'au 15
octobre
quant au calendrier précis des
travaux
et des plans,
l'information cosea,
pourtant obligatoire
partie 17-3 de l'arrêté
[2012/DDT/847](#)

à destination de
police de l'eau onema
et mairie de La Celle St Avant,
a été une fois de plus réduite ...

[plan](#),
creusement du fossé
jusqu'au 21 nov,

[fossé nouvelle emprise](#)

[solution retenue](#) ,

Mais le 25 nov. 2015,

il manquait
les [2 passages busés](#)

et la [barrière d'entrée](#)

- La décharge est absente du PLU de Celle Saint Avant (voir [1- rapport C.E. PLU 2021](#) page 13/35, absente aussi du site basol
Alors d'autres preuves d'existence de cette décharge ?

Acte de vente 25/3/1977 ref. AG2C2 /DV24P N° 450 : [acte](#) de vente pour faire une décharge

[réclamation N° 1](#) à DREAL 26 oct 2013 : , [réponse DREAL](#) 5/11/2013 ref. S3IC 12 235 :
il s'agit bien d'une décharge SNCF, la DREAL mentionne même les parcelles D 353 et D 647, et donne des noms !
sur [géorisque](#), déterrée par Saisine [CADA 2022](#) -> [rapport publiable](#) dont le maire Y. Pérot n'a jamais parlé, ni mentionné.

et puis cette mairie qui (à ma connaissance) n'a pas diligenté d'enquête, ni d'analyses après la **réclamation 3 ou 4 mars 2021** de Mme C D en mairie,
après cette [observation 3/2/2021 d'eaux savonneuses](#) ! puis [obs. 16/3 J CL M.](#) + consignées dans [registres d'enq. pub](#) , notées dans [OBS PLU page 78](#) !!

photo prise [à l'angle fossé COSEA \(bleu\)](#) , [fossé communal \(violet\)](#), eaux qui vont ensuite l'emprise GSM avec ses espèces protégées !! , puis Creuse



Fossé SNCF débouchant sur le fossé communal, photo C.D.



zone humide, sur fossé communal,
près du chemin CR42

[De l'eau dans le fossé communal 15/2/2021 vidéo](#) , Dans les 2 registres d'Enq. Pub, et les notées dans [OBS PLU page 78](#) /99 !
dans le fossé communal, (**juste avant le CR 42**) cette mare **le 20/12/2021**

prévenir gendarmerie, police de l'eau , mais le maire est officier de police judiciaire, et le maire **peut ordonner une enquête**,

faire exécuter analyses, c'est révélé déterrée ! par Saisine [CADA 2022](#) -> [rapport publiable décharge SNCF](#) , autres [CADA sur DREAL GSM](#)

[emplacement](#)  , sur [géorisque](#) , mais vu l'opposition au projet GSM, le maire, [DDT, DREAL page7](#), OFB, gendarmerie n'ont rien fait !

pose des 2 bâches, la blanche puis la bleue. à partir de mi novembre 2015



le 23 nov.2015 après midi

pylône synerail émettant ondes GPRS qui guident les TGV



décharge en voie de comblement le 23 nov. 2015 après midi



décharge comblée. (alors heureuse ?) le 18 dec.2015



23 nov. préconisations de DDT, onema à respecter : tuyaux de drainage ..et évacuations de l'eau qui pourrait remonter, soulever les bâches

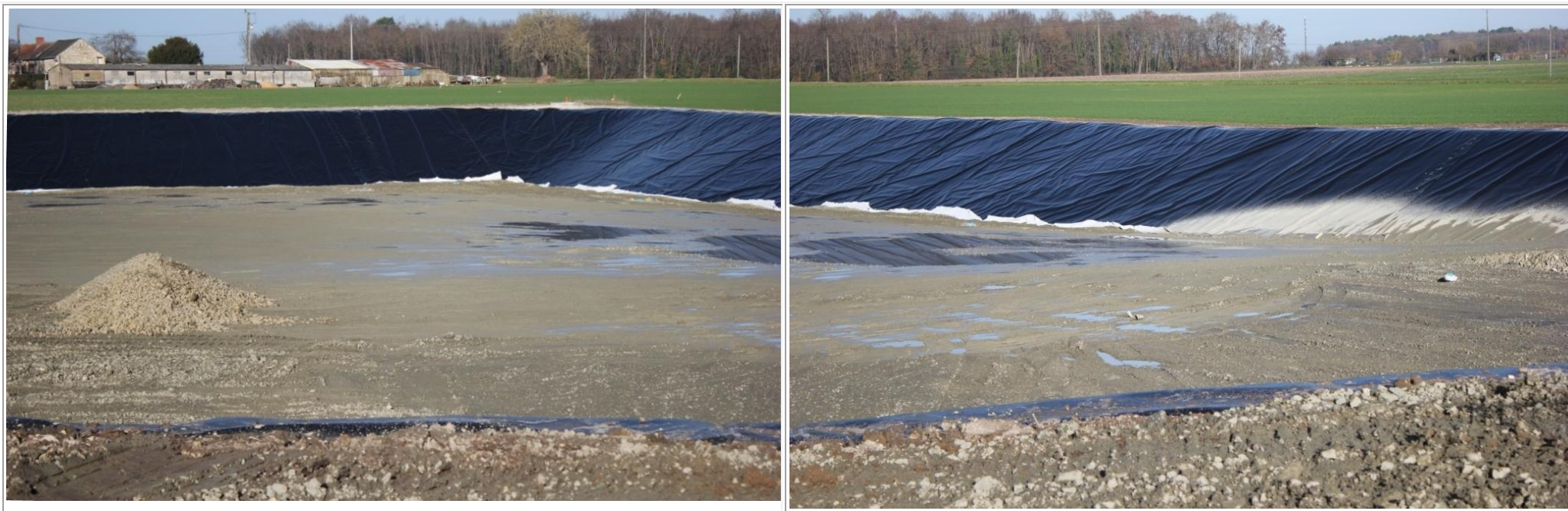


24 nov. 2015



selon une photo que l'on m'a envoyée le 2 dec. 2015 , le bassin semblait terminé .. jusqu'à ce que, expression de Pierre : une "noria de camions" déversent cailloux puis mélange pour colmater les routes





photos 19 dec. 2015

sur 1 m épaisseur environ, avec tuyaux verticaux (repères bleus) reliés probablement aux drains horizontaux placés sous les 2 bâches pour que l'eau de la nappe puisse remonter sans soulever les bâches, faire l'étanchéité avec les tuyaux verticaux, respecter la lame de 30 cm du 8.2.3 page 19 de l'arrêté [2012/DDT/847](#) et ce serait fini ? **non !** le 17/06/2013, [C.R. réunion générale 17/6/2013*](#), M. TRZOS, s.p. Loches a bien fait respecter cette réglementation, mais en bas de page, **n'a pas fait respecter, le 9 -**

«.. de meme, aucun deversement direct dans un plan d' eau n' est autorise »

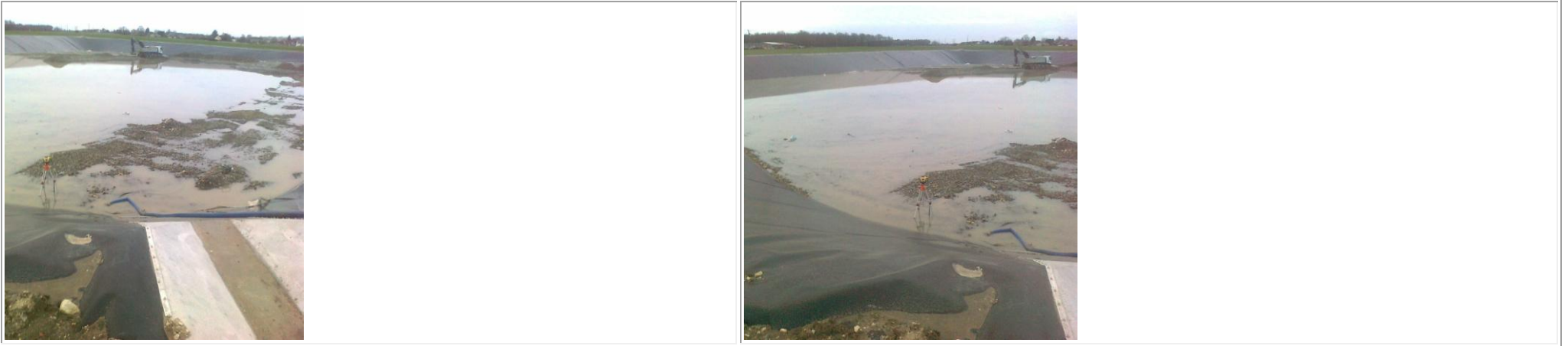
ce qui a conduit à cette affaire COSEA/Mercier. **Les incompétences COSEA/DDT*/préfecture ont abouti à un bassin de rétention " aux cailloux " unique en son genre en France, sans compter ses non conformités [validées !!](#)**

*il s'agissait de 2012/DDT/847 du 28/12/2012 , **pas le 2012/DDT/151 qui était périmé depuis 29 fev2012**



photos 8 / 1 / 2016 au petit jour , bien malin qui pourrait dire ce que COSEA est en train de faire ... au risque de crever les 2 bâches du dessous
et le [15 mars 2021](#) ?

et les photos du 13 janvier 2016



mercredi 13 janvier, photos prises par un correspondant, depuis l'angle du pont SNCF, route RD 109, vidange du bassin



et le 20 janvier 2016, presque terminé ?



5/2/2016



Surface nivelée, bassin probablement terminé. photo 5/2/2016



Bassin 16 mars 2016

**et en 2018,
alors que l'enquête publique commence 22/1 à 23/2
pour élargissement A10, tronçon Veigné - Ste Maure de T.
puis .. Poitiers**



26 janvier 2018 , difficile de savoir si c'est un bassin de rétention ! ou une mare ?



31 /8//2018



31/8/2018

en 2019





entrée théorique du parking pour l'entretien annuel ... , c'est ça la réglementation selon COSEA ?

et le 15 oct 2019 ?



le fossé d'évacuation des eaux du pont, toujours pas curé

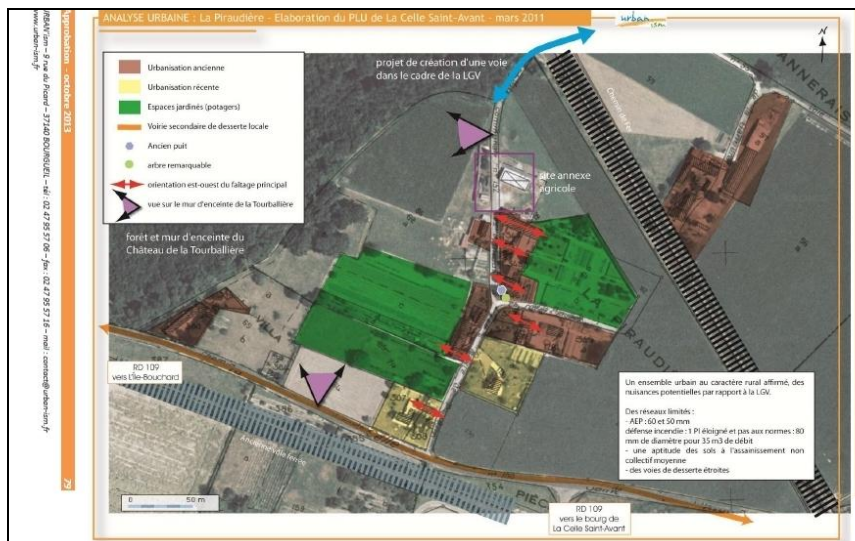


15 oct 2019 bassin rétention en friche, végétation abondante



emplacement du parking à la mode coséaqué

Pourquoi le [pont de la Piraudière](#), construit dans ce projet LGV SEA, n'a pas eu les sorties en routes «structurantes, vers directement la RD 109 en longeant le mur du domaine château Tourballière, et de l'autre côté en rejoignant le rond point cimetière sur D910, caz il ya eu des subventions LISEA CARBONE et FST (SNCF), mais pour rénover la [couteuse](#) salle des fêtes, [bulletin 2015](#)



Activités Visionneur de documents sam. 22:03

Info_Julh_2015_Site.pdf 150%

« Les affiches chez les commerçants l'annonçaient depuis plusieurs jours : la salle polyvalente, agrandie, restaurée et relookée sera inaugurée le vendredi 17 avril à 18h00. »

Depuis l'été dernier, le vaste chantier se poursuivait, débuté par le gros œuvre spectaculaire: la bâtisse béante s'armait d'une poutre métallique impressionnante d'une portée de 19 mètres. Cette poutre portant la toiture de l'ancienne grange permet une extension moderne doublant la capacité d'accueil du bâtiment. (soit 250 personnes dans des conditions de confort optimum)

Ce 17 avril, à l'heure dite, les officiels et les nombreux habitants présents découvraient une vaste salle claire, lumineuse et chaleureuse.

Monsieur le Maire saluait la présence de M. le Sous-Préfet de Loches, Edmond Aichoun, de Monsieur le Député et Conseiller Régional J. Marie Baffara, de Monsieur le Président du pays, Jacques Barbier, de Monsieur le Conseiller Départemental Gérard Dubois, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, Gérard Hénault, et de nombreux Maires communautaires.

Il leur exposait, ainsi qu'à un important auditoire attentif, les réflexions et les démarches entreprises pour ce résultat. Il saluait le travail de l'architecte et des artisans, il détaillait les budgets et les fonds accordés. Après la signature avec le Conseiller Régional, concrétisant l'aide apportée pour ce bâtiment, et après les interventions des personnalités présentes, chacun pouvait s'approprier ce bel espace. Le parcourir, l'apprécier, avant de déguster les mets salés et sucrés préparés par les artisans de bouche de La Celle Saint-Avant. Nombreux à s'y sentir bien, les uns et les autres se sont attardés à échanger autour des différents îlots, toutes générations confondues jusque tard dans la soirée. Le 17 avril restera un beau moment, gravé dans l'histoire de notre commune. A chacun de nous, maintenant, de venir y partager des moments heureux et festifs.

chiffres
150 m² utiles
Bar : 11,5 m
figérées dans le bar
ouverture :
le profondeur
coustique des murs
ux handicapés
pée
de qualité

Tarifs 2015

Personnes domiciliées sur la commune	
Du lundi au vendredi (1 jour)	2
Samedi, dimanche ou jour férié (1 jour)	4
Week-end 2 jours	4
Week-end 2 jours + 1 jour férié	4

Personnes ou associations hors commune	
Du lundi au vendredi (1 jour)	2
Samedi, dimanche ou jour férié (1 jour)	4
Week-end 2 jours	4
Week-end 2 jours + 1 jour férié	7

Associations communales	
Assemblée générale (avec ou sans repas)	G
Activités sportive	G
Du lundi au vendredi (1 jour)	1
Samedi, dimanche ou jour férié (1 jour)	1

Total : 611 654,95 €

Autre financement 31%

PNCTA 14%

Emplois 41%

Ministère de l'Énergie 2%

Ministère de l'Équipement 2%

Conseil Régional 14%

RD 109 vers le Bourg de La Celle Saint-Avant 9%

LISEA Carbone 7%

CD30 1%

CDP 1%

Événement
Retenez dès maintenant la date du 20 septembre à 17h00
Occasion exceptionnelle de découvrir l'Orchestre symphonique de la Région Centre
Pour la nouvelle et grande salle polyvalente, à l'acoustique très

et en 2021, il y a eu fauchage



Mais le bassin COSEA est toujours non conforme 15 /3/ 2021 à 12 h 42 LISEA, ou VINCI qui en a fait un bassin caillouteux unique en son genre et des déblais pour pas cher ! maintenant un bassin fleuri en non conformités ! et un marais en hiver ! mais ce projet LGV SEA ne devait - il pas créer des emplois, et donner du travail ? [Fossé SNCF d'évacuation eaux SNCF-LGV photos](#) (des liens sont morts)

Il y avait pourtant un parking prévu destiné aux véhicules = emprise ZN 55 Gabrais d'entretien du bassin, entretien qui n'est pas annuel. Alors décennal ? centennal ? c'est l'épouée de la bande à bonne-eau. [Manque d'entretien SNCF](#) (des liens sont morts)

Une seule association a mis en évidence les nombreuses NON CONFORMITES, **infractions**, jugement 2016, [FNE](#), [jugement sur actu](#), [jugement](#)

Nouveau, depuis 18/7/2024, [GSM est en SURSIS à statuer](#) , article [NR 37 du 12/9/2024](#)

Mes vidéos : 1) le projet - 2min 56s - 26/11/2013 sur : [youtube](#) 2) traverses -1 min 33s -28/6/2013 sur [youtube](#)

3) mon survol en ULM- 2min 56s- La Celle 12/5/2015 sur [youtube](#),

oct 2024

reportage (1min 36s) Radio Bleu Touraine [diffusion 26/7/2015](#)

<http://le.site.de.jc25mercier.free.fr/>